



UNAIDS/PCB(27)/10.24
15 novembre 2010

^{ème}
**27 Réunion du Conseil de Coordination du Programme
de l'ONUSIDA**
Genève, Suisse
6-8 décembre 2010

Élection des membres du Bureau

Documents supplémentaires pour ce point : *aucun*

Action requise lors de cette réunion – le Conseil de Coordination du Programme est invité à : *élire* les membres du bureau pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 et approuver la composition de la délégation des ONG.

Implications des décisions en termes de coût : *aucune*

INTRODUCTION

1. Conformément au *Modus Operandi* du Conseil de Coordination du Programme (paragraphe 22), le Conseil doit élire au sein de ses membres, ainsi que des États élus comme membres à la date du 1^{er} janvier 2011, un président, un vice-président et un rapporteur.
2. Conformément au *Modus Operandi*, le Conseil de Coordination du Programme doit élire le vice-président actuel, à savoir El Salvador, au poste de président pour un mandat démarrant le 1^{er} janvier 2011. En conséquence, la présente réunion du Conseil de Coordination du Programme doit élire un vice-président et un rapporteur pour un mandat d'un an démarrant le 1^{er} janvier 2011.
3. Dans ce contexte, l'attention du Conseil de Coordination du Programme est attirée sur le paragraphe 21 du *Modus Operandi* qui stipule que : « *Les membres du bureau seront élus compte tenu d'une répartition géographique équitable.* »
4. Conformément aux dispositions du *Modus Operandi*, les États membres suivants seront éligibles en tant que membres du Bureau étant donné qu'ils seront membres du Conseil à compter du 1^{er} janvier 2011 :

- | | |
|----------------|---------------------------|
| 1. Bangladesh | 12. Japon |
| 2. Botswana | 13. Monaco |
| 3. Brésil | 14. Mexique |
| 4. Canada | 15. Pays-Bas |
| 5. Chine | 16. Pologne |
| 6. Congo | 17. Fédération de Russie |
| 7. Djibouti | 18. Suède |
| 8. Égypte | 19. Thaïlande |
| 9. El Salvador | 20. Togo |
| 10. Finlande | 21. Royaume-Uni |
| 11. Inde | 22. États-Unis d'Amérique |

5. Il convient de souligner que, aux termes du *Modus Operandi* (paragraphe 22), les États élus en tant que membres à compter du 1^{er} janvier 2011 doivent communiquer par écrit une manifestation d'intérêt pour pouvoir prétendre à l'élection au poste de membre du Bureau. Le Secrétariat de l'ONUSIDA a reçu une note verbale de la Pologne (datée du 3 novembre), dans laquelle le pays exprimait son intérêt pour le poste de vice-président.
6. Aux termes de ce point, conformément au paragraphe 2b de l'annexe de la résolution 1995/2 de l'ECOSOC :

« (b) *Le processus d'identification des organisations non gouvernementales cherchant à participer aux travaux du Conseil sera déterminé par les organisations non gouvernementales elles-mêmes. Le Conseil approuvera formellement la nomination de ces organisations ;* »

Ainsi, le Conseil de Coordination du Programme est également prié d'approuver les nouveaux membres de la délégation des ONG au CCP pour 2011 comme suit :

Afrique :

- Nadia Rafif, Association de lutte contre le sida (ALCS) / Équipe d'action de la société civile (CSAT), région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, Maroc

Asie / Pacifique :

- Abdullah Denovan, APN+ / Jaringan Orang Terinfeksi HIV Indonesia (JOTHI), Indonésie

Amérique latine / Caraïbes :

- Mabel Bianco, Fundación para Estudio e Investigación de la Mujer (FEIM), Argentine

Amérique du Nord :

- George Ayala, Forum mondial sur les HSH et le VIH (MSMGF), États-Unis d'Amérique

- Ebony Johnson, Communauté internationale des femmes vivant avec le VIH/sida (ICW), États-Unis d'Amérique

- 7. Le Conseil de Coordination du Programme est invité à élire les membres du bureau pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 et approuver la composition de la délégation des ONG.**

[Fin du document]